

MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
06/06/2022

L'an deux mille vingt deux et le seize juin à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Présents : : M.SANS, Mme GERARD (Proc),
MM. RAMEAU, LIVOTI, AMOUROUX,
Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM ROQUEBERT,
CELLIER, DESHONS, EVIN Mmes COURTOUX,
SANDY, AGUILA.

Présents :14

Absente excusée :
Mme AIMONE-CAT(Proc. Mme GERARD) ;

Secrétaire de séance :
M ROQUEBERT Joël

D.C.M. N° 7-3b

Objet : Branchement électrique du DAB

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 26/04/22 concernant le branchement d'un kiosque DAB communal, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

Travaux basse tension :

- Construction d'un Branchement souterrain basse tension en câble 4x35mm² aluminium.
- Confection d'une boîte de raccordement souterraine issu d'un réseau souterrain existant, longueur 25 mètres environ jusqu'au distributeur de billets.
- Pose d'un coffret type CIBE équipé monophasé.
- Pose au dos d'un coffret abri-disjoncteur.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

➤ Part SDEHG	7005€
➤ <u>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</u>	<u>666€</u>
Total	7671€

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet présenté.

- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 21 juin 2022

Pour extrait certifié conforme
En mairie, le 24 juin 2022

Le Maire,
Christian SANS



